

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
publique

Sous matière :  
Délégation de service  
public

**OBJET :  
GESTION ET  
EXPLOITATION DE  
LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE DE  
LA VILLE DE  
CASTELNAUDARY  
– AVENANT DE  
PROLONGATION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.04.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.04.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **23 AVR. 2019**

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne,  
CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,  
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,  
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, VERONIN-MASSET Jean-  
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BUSTOS Jean-  
Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS  
Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,  
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à M. GARRIGUES Michel,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme CHABERT Sabine,  
Mme BARTHES Chantal donne procuration à M. CASTILLO Jean-Claude,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Par délibération n°2016-36 du 24 février 2016 la Ville de Castelnaudary a  
approuvé le principe de recourir à une Délégation du Service Public  
simplifiée par affermage d'exploitation de la fourrière automobile de la ville  
de Castelnaudary.

Suite aux négociations menées par Monsieur le Maire, et après  
approbation du Conseil Municipal en date du 7 juin 2016 c'est la société  
ADAPL sise à Castelnaudary qui a été retenue comme fermier. Suite à la  
séparation de l'activité dépannage/remorquage/fourrière de l'activité  
opérations mécaniques, la délégation de service public a été transférée au  
nouveau repreneur à savoir ADL CASTEL par délibération du Conseil  
Municipal en date du 30 octobre 2017.

En 2017, la mise en place de ce service a nécessité de nombreux  
ajustements avec le délégataire. La période estivale n'est pas une période  
propice au renouvellement serein d'un service public de qualité. En  
conséquence, il est proposé de prolonger la durée de la convention de  
Délégation du Service Public simplifiée par affermage d'exploitation de la  
fourrière automobile jusqu'au 30 septembre 2019, date à laquelle  
l'ensemble des opérations de mise en concurrence conformes au nouveau  
code de la commande publique pourront être réalisées.

Conformément à l'article L1411-6 du code Général des Collectivités territoriales, l'avenant n'entraînant pas une hausse de plus de 5%, l'avis de la commission d'appel d'offres de délégation de services publics n'est pas requis.

Il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la prolongation de la convention de délégation de Service Public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la prolongation de la durée de la convention de Délégation du Service Public simplifiée par affermage d'exploitation de la fourrière automobile de la ville de Castelnaudary avec la SAS ADL CASTEL jusqu'au 30 septembre 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation au contrat de Délégation de Service Public.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 avril 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>18 AVR. 2019</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>17 AVR. 2019</b>
Par publication le : <b>23 AVR. 2019</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services
 <b>Hervé ANTOINE</b>
